

Correspondance au sujet de l'acceptation prétendue d'un emploi par M. l'Orateur.

la mienne du 25 expiré, accompagnée d'une Commission me nommant Adjudant-Général de la Milice du *Canada*, et m'informant en même temps que le Colonel *Macdonell* est nommé Député-Adjudant-Général. Je vous prie d'en présenter mes remerciemens à Son Excellence; mais les circonstances me mettent dans la nécessité de refuser cette nomination, et de renvoyer la commission, et par la malle de demain, j'écrirai à Sa Seigneurie plus au long sur le sujet.

J'ai etc.,  
(Signé) ALLAN N. MACNAB.

L'Hon. D. Daly.  
etc., etc., etc.

Dundurn, 8 Juillet, 1846.

Milord.

Votre Seigneurie aura sans doute été informée par M. le Secrétaire *Daly* du renvoi que j'ai fait de la Commission me nommant Adjudant-Général de Milice, et j'ai maintenant l'honneur d'expliquer plus amplement à Votre Excellence ce qui m'a forcé d'adopter cette démarche.

D'abord, je dois à Votre Seigneurie d'exprimer mes meilleurs remerciemens pour l'honneur qu'on me destinait, et pour la bonté et la courtoisie que j'ai toujours rencontrées de la part de Votre Excellence, et je me flatte que vous n'attribuerez nullement mon prompt renvoi de la commission à l'absence du respect qui vous est dû, et que j'entretiens pour Votre Seigneurie.

Pendant les divers entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence au sujet de la Milice, et de ma nomination au poste d'Adjudant-Général; c'était mon désir, et je me suis efforcé de pénétrer Votre Excellence, du désir sincère que j'entretenais, d'avoir un bon appui dans les officiers subordonnés du Département. C'était parce que je considère la tâche de réorganiser la Milice, et de mettre à exécution avec effet les desirs sincères, et les vues étendues de Votre Seigneurie sur ce sujet, et de surveiller d'une manière permanente et utile tout le corps de la Milice dans l'étendue de cette vaste Province, comme une entreprise difficile et importante, et une tâche à laquelle je ne me croyais égal sans l'aide d'assistans capables et effectifs.

Quoique sans expérience Militaire, je considère le Dr. *Taché* tout-à-fait éligible pour la charge de Député Adjudant-Général, plus spécialement eu égard à la population du *Bas-Canada*, et je me suis exprimé dans ce sens à Votre Excellence; mais comme il n'appartenait pas à l'armée (*civilian*), je jugeai qu'il était d'autant plus désirable que l'autre Député fut au fait des affaires militaires et familiarisé avec leurs détails, et je pris la liberté de suggérer le nom du Colonel *Cameron*, comme possédant suivant moi ces qualifications. Quoiqu'il fut aussi mention du Colonel *Macdonell*, comme étant proposé par quelques messieurs du Conseil Exécutif, je n'ai pas compris que Votre Excellence accueillerait sa recommandation en opposition au Colonel *Cameron*, et je laissai *Montréal* sous l'impression que Votre Excellence avait décidé finalement en faveur de ce dernier. J'ai communiqué avec lui sur ce sujet avec la sanction de Votre Excellence, et l'ai fait dans la persuasion qu'il avait été choisi pour la charge.

Après mon départ de *Montréal*, je n'en ai plus entendu parler, jusqu'à la réception de la lettre de M. *Daly* du 3 du courant, me transmettant la Commission qui était pour moi, et m'intimant qu'après la considération la plus mûre avec les Membres du Conseil Exécutif, Votre Excellence en était venu à la conclusion qu'il était plus expédient de nommer le Colonel *Macdonell*, Député-Adjudant-Général, qu'aucune autre personne, et que vous aviez en conséquence ordonné l'émanation immédiate de sa Commission. Votre Excellence comprendra aisément quelle a été ma surprise quand j'ai vu qu'il avait remplacé le Co-

lonel *Cameron*. J'ai senti immédiatement que sous ces circonstances je ne pouvais pas raisonnablement accepter la charge de Chef de ce Département; et pour empêcher toute possibilité qu'on put en aucune manière révoquer en doute la légalité de mon siège dans l'Assemblée Législative et la possession du Fauteuil de l'Orateur qui aurait été vacant par mon acceptation d'office, j'ai, sans perdre un instant, adressé quelques lignes à M. *Daly* en refusant la nomination et renvoyant la commission, (ceci expliquera facilement, je l'espère, une manière d'agir qui sans cela paraîtrait rude de ma part.) Je regrette beaucoup que mon nom ait paru dans la gazette, avant qu'il lui fut possible de recevoir ma lettre. Comme de raison je n'ai aucune objection personnelle contre le Colonel *Macdonell*; les droits qu'il a aux faveurs du gouvernement sont bien connus de votre Seigneurie, et je ne voudrais en aucune manière chercher à les diminuer. Pour ce qui le regarde personnellement, je suis très content qu'il ait cette préférence, quoique j'aurais désiré qu'il fut favorisé d'une autre manière; car je dois avouer franchement que je ne le considère pas comme le meilleur choix qu'on pouvait faire et comme possédant les qualifications que je crois essentielles; et ne comptant pas assez sur mon habileté à conduire avec avantage pour le public ou satisfaction pour le gouvernement ou pour moi-même un Département aussi grand et aussi important sans l'assistance de personnes sur la capacité et l'habileté desquelles je pouvais me reposer entièrement, je ne puis me hasarder à accepter une charge dont les devoirs sont si difficiles sous les circonstances actuelles.

La lettre de M. *Daly* m'informe qu'en conformité de l'avis du Conseil la nomination du Colonel *Macdonell* a été résolue. Je n'en remarquerais pas moins avec respect que ce n'est pas un emploi politique et que je ne comprends pas que le Conseil ait, non plus que je consentirais à accorder à cet Honorable Corps, le privilège de contrôler les nominations de cette espèce.

Ce principe, je crois, a été réglé, avec l'approbation du Gouvernement Impérial, sous l'administration de Lord *Metcalf*; et je supposais que l'on avait clairement reconnu la manière ferme avec laquelle il avait maintenu le droit de la Reine, et du Représentant de Sa Majesté à exercer une libre discrétion dans les nominations de Milice. Dans l'occasion actuelle, je croyais que Votre Excellence dans l'exercice d'un droit de prérogative indubitable, avait accepté le Colonel *Cameron* pour un des Députés-Adjudans-Généraux, nomination à laquelle le Conseil, j'en suis sûr, ne pouvait objecter pour des raisons politiques ni personnelles; et tout en maintenant rigoureusement le droit constitutionnel de Votre Excellence de faire cette nomination sans égard pour le Conseil Exécutif, je n'en déclare pas moins franchement qu'il était également libre à Votre Excellence de déléger à son avis, et de renoncer à l'intention qui avait été formée, et d'exercer le patronage de la Couronne en faveur d'un autre, puisque Votre Excellence a cru plus à propos de le faire. Donnant à Votre Excellence l'assurance que c'est par suite du changement survenu dans l'état des arrangemens que j'ai pris la marche que je sens me convenir le mieux, je me bornerai à renouveler l'expression de mes remerciemens de l'emploi honorable et lucratif qu'il a gracieusement plu à Votre Excellence me destiner, et du regret que j'ai de me trouver dans l'obligation d'en refuser l'acceptation.

J'ai l'honneur d'être,  
etc., etc., etc.

(Signé) ALLAN N. MACNAB.

Le Très-Honorable  
Lord *Cathcart*, C. C. B.  
etc., etc., etc.

Correspondance au sujet de l'acceptation prétendue d'un emploi par M. l'Orateur.